



Un nouveau projet de loi menace les 100 millions de chrétiens des mouvements d'églises de maison qui se retrouvent dans des appartements privés.

le feu du dragon

Daniel Hofer
Directeur d'ACP Suisse

Le gouvernement chinois semble avoir peur que les mouvements grandissants d'églises de maison ne finissent par échapper à tout contrôle. En automne dernier, il a donc présenté un nouveau projet de loi au goût âpre.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement de la Chine a constamment essayé d'étouffer la croissance explosive des communautés chrétiennes. Sans succès.

Rencontre intrigante avec le président Xi Jinping

En juin 2016, le président Xi Jinping invite à Pékin tous les responsables des mouvements d'église de maison pour discuter. Environ la moitié des responsables y prend part, espérant améliorer la situation de ses

églises souffrant d'une pression toujours plus forte de la part des autorités. Mais la rencontre n'a pour autre but que de centraliser les données sur les églises afin de mieux leur mettre le grappin dessus.

Le gouvernement chinois semble n'avoir rien appris de l'Histoire.

« Nous ne sommes pas d'accord de nous enregistrer aux conditions du gouvernement », résume le pasteur Shen, responsable de la « China Gospel Fellowship qui compte près de 10 millions de membres. Un avis partagé par la plupart des personnes présentes.

Paquet officiel de mesures C'est pourquoi le gouvernement crée de nouveaux moyens de pression avec ce projet de loi, dont les points principaux sont :

- Les activités religieuses non-approuvées sont interdites dans les maisons privées.
- Personne n'est autorisé à mettre des locaux à disposition d'activités religieuses non-approuvées.
- La publication de littérature religieuse non-approuvée est interdite.
- Le financement intérieur ou extérieur d'activités religieuses est interdit sans autorisation.
- Il est interdit à quiconque de se déclarer pasteur/e sans l'approbation de l'État.
- Aucune connexion avec l'international n'est possible sans autorisation
- L'étude théologique est interdite sans autorisation, dans le pays, ni même à l'étranger.

Les contrevenants s'exposent à des peines pécuniaires de 20'000 à 200'000 Yuan (3'000-30'000 \$). Ces sanctions s'appliquent à toute personne participant à une rencontre d'église de maison, aux propriétaires de locaux et aux participants à quelque rencontre religieuse non-autorisée, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Il est évident qu'aucun Chinois moyen ne peut rassembler de telles sommes d'argent.

Malgré les mesures Le gouvernement chinois semble n'avoir rien appris de l'Histoire. Car toutes les tentatives du passé visant à infléchir la courbe de croissance des églises et à contrôler ces dernières ont produit exactement l'effet inverse.

Durant le temps qu'il vous a fallu à lire cet article, au moins 20 personnes sont devenues chrétiennes en Chine. ■